

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023

09 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

---

<b><u>Nombre de membres en exercice :</u></b> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Présents :</u></b> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<b><u>Votants :</u></b> 12	<b><u>Représentés :</u></b> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représenté par Daniel MATHIEU), Hervé PELLECUER (représenté par Frédéric CEBRON) <b><u>Absents :</u></b> Adrien RICARD <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Daniel MATHIEU

---

### ➤ **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 09 juin 2023**

Les élus valident à l'unanimité les comptes rendus des séances du conseil municipal du 09 juin 2023 à l'unanimité (vote des délégués aux élections sénatoriales et séance traditionnelle).

### ➤ **Création d'une France Services Multi-Sites (mairie du Géripon)**

La Poste s'est engagée dans ce processus de labellisation d'une France Services Multi-sites (Le Collet de Dèze / St Martin de Boubaux / Ventalon en Cévennes) et elle a sollicité la Commune de Ventalon en Cévennes pour la mise à disposition d'un espace permettant à un agent postal d'effectuer des permanences « France Services » dans la commune.

Le projet est le suivant : le bureau de poste du Collet de Dèze disposera de deux conseillers France Services dont un conseiller itinérant qui se rendra une journée par semaine dans les agences postales communales de St Martin de Boubaux et de Ventalon en Cévennes. Pour la commune de Ventalon en Cévennes, la permanence aura lieu tous les mardis, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à compter du 17 octobre 2023.

Le Maire présente le projet lors de la séance ce nouveau service public qui sera proposé aux habitants.

Les élus votent à l'unanimité pour l'ouverture de la France Services au sein des locaux de la mairie.

### ➤ **Ressources humaines : délibérations relatives à l'emploi de gérant de l'agence postale et à l'emploi d'agent d'entretien**

Compte tenu de la création de la France Services Multi-Sites, il conviendra d'adapter les horaires de l'agence postale communale afin que celle-ci soit ouverte les mardis, sur les horaires de présence de l'agent France Services. Il est donc proposé d'adapter le temps de travail du gérant de l'agence postale, en augmentant les horaires d'ouverture le mardi et en fermant

l'agence le vendredi après-midi. Cela correspond à une augmentation de 2 heures de travail hebdomadaires. L'avis du Comité Social Territorial a été sollicité.

Les élus votent à l'unanimité pour la modification du poste de gérant d'agence postale.

Par ailleurs, Anaïs RENALDI ne renouvellera pas son contrat d'agent d'entretien qui s'achève le 30 septembre 2023. Un poste a été publié afin de pourvoir à son remplacement. Il est envisagé de recruter le nouvel agent à compter du 21 septembre pour permettre un tuilage. Il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien sur un motif d'accroissement temporaire d'activité du 21 au 30 septembre 2023 pour permettre ce tuilage.

Les élus votent à l'unanimité pour la création de ce poste pour accroissement temporaire d'activité.

### ➤ **Motion concernant les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) en Lozère représentent trois équipes (Mende, Marvejols et Florac) de trois personnes (1 psychologue et 2 enseignants spécialisés) qui rayonnent sur tout le département pour mener à bien leur mission : dispenser des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires pour lutter contre la difficulté scolaire et la prévenir le plus tôt possible. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Actuellement un poste de psychologue scolaire est vacant ainsi qu'un poste d'enseignant spécialisé. A la rentrée scolaire prochaine, le RASED de la circonscription de Florac, qui rayonne sur tout le Sud Lozère, du Rozier à Villefort, pourrait n'avoir aucun personnel RASED. Une motion a été prise en conseil d'école afin d'alerter l'Inspection d'Académie pour que les personnels Rased voient leur présence réaffirmée dans leurs pratiques aux besoins de l'école inclusive par les aides directes qu'ils proposent aux élèves (prévention, remédiation, en individuel et en groupe, dans et hors la classe) et par les aides indirectes qu'ils proposent aux enseignants de classe. Cette motion a également été prise par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Il est proposé de prendre la même motion en conseil municipal.

Les élus votent à l'unanimité pour la motion proposée.

### ➤ **Admissions en non-valeur**

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

La Trésorerie a proposé à la commune une liste de créances à admettre en non-valeur.

Il est proposé aux élus de délibérer pour admettre des créances en non-valeur, dans un souci de bonne gestion comptable. Les élus votent à l'unanimité concernant les créances à admettre en non-valeur, soit 1 349,72 € pour le budget principal de la commune, 49,45 € pour la caisse des écoles et 588,39 € pour le budget AEP.

### ➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Il est proposé aux élus des décisions modificatives budgétaires des budgets communaux afin de permettre des ajustements de crédits sur certaines imputations.

Les élus votent à l'unanimité pour les décisions modificatives budgétaires proposées.

**Budget AEP :**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6618	Intérêts des autres dettes	1500.00	
611	Sous-traitance générale	-1500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### Budget Caisse des écoles :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
624	Transports biens, transports collectifs	6000.00	
6413	Personnel non titulaire	3000.00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign		9000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>9000.00</b>	<b>9000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>9000.00</b>	<b>9000.00</b>

### Budget Commune :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	7500.00	
6618	Intérêts des autres dettes	-4500.00	
623	Publicité, publicat°, relations publique	-2000.00	
6288	Autres services extérieurs	-1000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 45	Frais d'études, recherche, développement	-4000.00	
2135 - 50	Installations générales, agencements	4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### ➤ Subventions / adhésions aux associations pour l'année 2023

La commune a reçu des demandes de subventions et de nouvelles adhésions d'associations au titre de l'année 2023. Il est proposé aux élus de se prononcer sur les demandes reçues.

Le budget prévisionnel réservée à ces demandes de subvention s'élève à 3 500 €.

Les propositions suivantes sont faites après débat :

- 430 € de subvention à l'association Cinéco,
- 50 € de subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (A.N.A.C.R.),
- 250 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Collet de Dèze,
- 50 € au foyer socio-éducatif du collège des Trois Vallées de Florac,

- 50 € de subvention à l'association LIRIDONA,
- 100 € au Petassou,
- 400 € à l'Association RENOUEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES,
- 600 € à l'Association EPI DE MAINS,
- 700 € à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de l'école des Abrits,
- 600 € de subvention à l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (A.B.P.S.).

Les subventions proposées sont accordées à l'unanimité sauf pour les cas suivants :

- Deux élus s'abstiennent concernant la subvention aux ABPS et regrettent que l'association ne donne pas souvent suite aux demandes faites pour faciliter l'intérêt collectif (implantation d'un bureau de vote dans leurs locaux, branchement électrique non accordé à des associations riveraines...). La subvention est accordée à 10 votes pour, 2 abstentions.
- Camille LECAT se retire du vote pour l'Association des Parents d'Elèves compte tenu des fonctions de sa compagne au sein de l'association. La subvention est accordée avec 11 voix pour.
- Daniel MATHIEU et Camille LECAT se retirent du vote de la subvention à Epi de Mains compte tenu de leur participation au conseil d'administration d'Epi de Mains. Le quorum n'est donc pas atteint sur ce point qui pourra être délibéré valablement lors d'une prochaine séance, sans condition de quorum.
- Frédéric CEBRON et Daniel MATHIEU ne participent pas au vote concernant l'association du Renouveau de la pomme 100% Cévennes compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association. Le quorum n'est donc pas atteint sur ce point qui pourra être délibéré valablement lors d'une prochaine séance, sans condition de quorum. Il en est de même pour l'adhésion à l'association Renouveau de la pomme 100 % Cévennes (100 €).

Par ailleurs la commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle d'Epi de Mains concernant le financement de l'aire de jeux de l'Espinas. Le projet est estimé à 10 000 €. L'association dispose d'une subvention Leader, de fonds propres et d'un financement participatif. Il manque 2 200 € pour finaliser le budget. Les élus votent pour accorder une subvention exceptionnelle de 2 200 € à Epi de Mains compte tenu de l'intérêt collectif de cette aire de jeux. Cependant Daniel MATHIEU et Camille LECAT se retirent du vote compte tenu de leur participation au conseil d'administration d'Epi de Mains. Le quorum n'est donc pas atteint sur ce point qui pourra être délibéré valablement lors d'une prochaine séance, sans condition de quorum.

### ➤ **Vente parcelles Vimbouches : demande d'un habitant**

Jacques TOUCHON s'est porté acquéreur des parcelles A1152, A688 que la commune a incorporé dans son patrimoine communal via la procédure des biens vacants et sans maître (comptes Ernest et Alcide MARTEL). La valeur estimée par la SAFER s'élève à 150 €. Il est proposé aux élus de se prononcer sur la vente de ces parcelles.

Il est précisé que M. TOUCHON a écrit à la commune pour signaler le danger que représente les ruines présentes sur ces parcelles pour la sécurité publique.

Après débat, les élus estiment que la proposition financière n'est pas suffisante et ils n'acceptent pas la vente à ce tarif.

Certains élus se rendront sur site et une négociation pourra être menée avec M. TOUCHON concernant la suite à réserver à son offre.

➤ **Vente parcelles Penens : demande d'un habitant**

Olivier CHARTON s'est porté acquéreur des parcelles D 338 et D339 que la commune a incorporé dans son patrimoine communal via la procédure des biens vacants et sans maître (compte Marceau GUIN). La valeur estimée par la SAFER s'élève à 419 €. Il est proposé aux élus de se prononcer sur la vente de ces parcelles, sachant qu'Olivier CHARTON a fait une offre à 500 €.

Il est convenu que la valeur de l'offre est intéressante et légitime compte tenu de la situation de ces parcelles par rapport à la propriété de M. CHARTON.

Néanmoins l'idée d'une proposition d'échanges parcellaires entre la commune et M. CHARTON doit être creusée avant de mettre au vote cette offre.

➤ **Conventions d'exploitation et de pâturage**

César VERDIER, qui dispose d'une convention d'exploitation sur l'Espinassas, a fait parvenir à la commune une demande pour une convention de pâturage sur la forêt du Crespin. Le sujet est présenté lors de la séance. La demande doit être affinée car certaines parcelles ont été classées au régime forestier.

➤ **Zones d'accélération aux énergies renouvelables**

La loi APER du 10 mars 2023 prévoit que les communes peuvent définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

Il s'agit de zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Ces zones sont proposées pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives, des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. Ce ne sont pas des zones d'autorisation des projets mais des zones de facilitation.

Ces zones pourront être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées. Les modalités de validation de ces zones sont présentées lors de la séance : un zonage devra être établi. Il est convenu qu'il sera nécessaire d'établir ce projet en lien avec le Parc national des Cévennes afin de connaître les possibilités en zone cœur du Parc.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Le Maire précise que la commune a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. En effet face aux évolutions climatiques, la commune de Ventalon en Cévennes souhaite mettre en place une politique qui sécurise au maximum les ressources dédiées aux Adduction d'Eau Potable. Elle souhaite par exemple limiter au maximum l'usage agricole qui peut être fait actuellement sur ces ressources et donc moins peser sur l'eau disponible pour les ruisseaux cévenols coulant dans ses vallées, sans pour autant condamner cette activité profondément nécessaire aux équilibres du territoire. La commune souhaite donc réfléchir à la création d'une structure de gestion et de distribution de l'eau agricole au sein de la commune, en concertation avec les agriculteurs et habitants de la commune.

La commune fait partie des lauréats de cet appel à manifestation et le projet communal a été retenu au titre de la première phase de l'appel à manifestation (phase d'études et d'ingénierie). Un dossier détaillé doit maintenant être déposé auprès de l'Agence de l'Eau d'ici le 30 octobre 2023.

➤ **Questions diverses**

- **Assemblées Générales ADMR / SCIC VIV' LA VIE / ABPS**

Camille LECAT a été présent aux assemblées générales de ces trois structures. Il relate ces réunions et les problématiques rencontrées par ces structures dans l'exercice de leurs missions, ainsi que leurs projets en cours.

- **Travaux de la route des Crêtes**

Le collectif du « Soulèvement de l'amer » (créé par Camille LECAT, Thomas BRASSEUR et Bruno DURAND) a mené différentes actions contre les travaux menés par le Conseil Départemental de la Lozère sur la Route Départementale 35 (manifestation, contact avec la presse...). Un rappel du déroulé des événements est fait.

Il est précisé que Camille LECAT agit à titre personnel dans le cadre du collectif.

- **Chasse**

Un membre présent dans le public, Thomas BRASSEUR, demande la parole au sujet de la chasse en posant des questions sur le nombre de jours de chasse autorisés sur le secteur.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 13 h 30.